

**Conseil Municipal**  
Séance publique 09/12/24

**/ Délibération DEL24\_12\_09\_23**

FINANCES LOCALES. Acompte de subventions aux établissements publics communaux

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49  
Nombre de présents : 36

Date de la convocation 03/12/2024

**Présidente** Madame Michèle PICARD

**Secrétaire** Monsieur Nicolas PORRET

**Présent·e·s :** Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Monsieur Lanouar SGHAIER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Madame SOUAD OUASMI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVRARD, Monsieur Ndiaye HAMDIA TOU, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Monsieur Jeff ARIAGNO, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Monsieur Idir BOUMERTIT, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Monsieur Albert NIGRA, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY

**Absent·e·s / Excusé·e·s :** Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Madame Sandrine PICOT, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Yalcin AYVALI, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE, Monsieur Damien MONCHAU

**Dépôt de pouvoir** Madame Sophia BRIKH **donne pouvoir à** Madame Yolande PEYTAVIN, Madame Joëlle CONSTANTIN **donne pouvoir à** Monsieur Albert NIGRA, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir à** Madame Patricia OUVRARD, Madame Aude LONG **donne pouvoir à** Monsieur Benoît COULIOU

Le montant annuel des subventions aux associations, régies autonomes et organismes publics est traditionnellement fixé en même temps que le vote du Budget Primitif. L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Les subventions aux régies et établissements publics pour 2025 seront proposées à l'ordre du jour du Conseil municipal consacré au vote du budget primitif 2025 en février 2025. Les acomptes sur subventions ne peuvent être mandatés qu'après l'approbation du budget primitif, sauf en cas de délibération antérieure autorisant le versement de ces acomptes.

Les régies autonomes et organismes publics ne peuvent assurer leur mission qu'avec des recettes provenant de la subvention communale, il convient donc de proposer une délibération spécifique avant le vote du budget. Ces acomptes permettent à ces régies autonomes et organismes publics de ne pas être confrontées à des difficultés de trésorerie, notamment pour le paiement de salaires.

Afin de permettre aux régies autonomes et établissements publics subventionnés par la Ville de fonctionner dès le début de l'année 2025, il est proposé d'accorder un acompte de subvention sur la base des aides allouées en 2024.

L'annexe ci-jointe recense pour chaque bénéficiaire concerné le montant de l'acompte de subvention qu'il est proposé d'accorder.

Vu les articles L 2121-29 et L2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;  
Considérant les besoins en trésorerie de certaines régies autonomes et établissements publics et les demandes d'acomptes formulées ;

Le Conseil municipal,  
Le rapport de Madame CALLUT, entendu  
Déports: M. Aurélien ARNOULD ; M. Maurice IACOVELLA  
après en avoir délibéré,  
A la majorité,

## DÉCIDE

- autoriser le versement de l'acompte de subventions 2025 dont le détail figure sur l'état annexé.
- dire que le montant des dépenses s'élevant à 200 000 € seront imputés sur les crédits à inscrire au budget de l'exercice 2025 au chapitre 65.

Par délégation du Maire,

Le secrétaire,

Nacer KHAMLA  
Premier Adjoint

Monsieur Nicolas PORRET

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publié le



ID : 069-216902593-20241209-DEL24\_12\_09\_23-DE

Nature	Fonction	Bénéficiaire	
657361 Subventions de fonctionnement aux organismes publics et établissements publics rattachés	213	Caisse des Écoles	40 000 €
6573642 Subventions aux régies dotées de la personnalité morale	023	Régie autonome personnalisée du journal Expressions	80 000 €
	313	Régie autonome personnalisée de la Machinerie	80 000 €
		Total	200 000 €